Elections Législatives du 23 Novembre 1958

4e Circonscription de Grenoble-Voiron-Saint-Marcellin



F. BRUN
candidat

Candidat de Défense des Libertés Républicaines et Professionnelles



L. GILLET
suppléant

Electrices, Electeurs,

Le temps des réformes est commencé. Une impulsion nouvelle va donner son essor aux rouages du Gouvernement. L'Assemblée Nationale n'en reste pas moins l'émanation directe de la volonté du Peuple Français.

Le fait d'être élu député, comporte une très grande marque d'estime ! Pour être digne de cette estime, il est nécessaire de posséder une personnalité active et efficiente. Il faut avoir réalisé déjà, dans le passé, une œuvre utile et sociale. La valeur d'un homme se juge, d'abord par son caractère et ses idées, ensuite par ses capacités tant dans son métier qu'au sein de la Société.

Je tiens à vous dire que je porte très haut l'honnêteté et la conscience dans le travail ! Si la franchise est souvent rude, elle vaut mieux, certes, que les belles paroles et les vagues promesses. J'estime l'homme qui a le courage de ses opinions. Je ne suis pas un politicien. Je tiens par-dessus tout à garder ma liberté d'expression et d'action.

Né à Chevrières (Isère) en 1911, élu Conseiller Municipal à Saint-Marcellin le 24 Août 1944, puis Maire, le 18 Mai 1945, je peux, sans manquer de modestie, m'appuyer pour solliciter vos suffrages sur les résultats que j'ai obtenus depuis plus de douze ans, comme administrateur de la Cité de Saint-Marcellin. J'ai assumé et j'assume l'initiative et la responsabilité des travaux nécessaires à un pays en pleine expansion en tâchant d'atteindre les buts immédiats, et en prévoyant les plans d'avenir. Je n'ai jamais compté ni le temps, ni la peine, ni les démarches qu'à réclamé l'intérêt de la ville. Soutenu efficacement par Monsieur le Sénateur Jean BERTHOIN, dont même les adversaires reconnaissent la haute conscience et le grand dévouement, j'ai pu mener à bien le programme entrepris, au mieux des intérêts de la Commune. J'ai accompli le travail de la Mairie avec la même activité et les mêmes méthodes que celles que j'applique à mon travail professionnel.

Cet exposé personnel étant fait, je me permets d'exprimer ma profession de foi. Elle concorde en tous points avec le programme indiqué par le Général De Gaulle, dont les grandes lignes tiennent dans ces mots :

intégrité, fermeté, prévoyance.

Elle s'appuie sur la liberté de l'individu, dans la vie, le travail, et implique le respect des engagements pris.

Les libertés individuelles sont indispensables à la France de la 5e République : liberté de pensée et de croyance, liberté de la presse, liberté d'entreprise. Il faut pouvoir former des syndicats, des groupes de défense des intérêts professionnels, à condition qu'ils soient libres et totalement dégagés de toute emprise politique.

Il faut travailler à une juste répartition des impôts par une réforme fiscale basée sur sa perception à la source :

— à la suppression de la Patente ;

— à l'aménagement des méthodes de la Sécurité Sociale ;

— à la revalorisation du pouvoir d'achat pour toutes les classes de la Société et permettre une accession plus facile à la propriété ;

— Il faut défendre le droit de propriété et favoriser l'épargne privée indexée.

L'Etat doit faire de l'Agriculture Française une véritable Industrie Nationale et veiller à ce que les intérêts ruraux ne soient pas lésés. Un parfait équilibre doit exister entre les prix agricoles, les prix industriels et commerciaux et les salaires.

A chaque travailleur, doivent être garantis : le droit au logement, le droit aux soins médicaux, le droit à la sécurité du lendemain. Celui qui travaille doit être à tout jamais libéré des soucis amenés par la vieillesse, la maladie, les accidents et le chômage.

Voilà brièvement ce que j'entends comme droits et devoirs de l'Etat. Le rôle du député est de servir l'intérêt général et le bien commun. Sans orgueil, sans ambition, je souhaite être jugé sur mes actes, et je sollicite vos suffrages pour soutenir de toutes mes forces l'œuvre de redressement entreprise actuellement.

Je termine en remerciant Monsieur Léon GILLET — très connu dans les milieux Artisanaux et Commerciaux pour son grand dévouement — qui a bien voulu accepter la suppléance de ma candidature.

Le Candidat :

Ferdinand BRUN

Maire de Saint-Marcellin

Industriel Laitier à Saint-Marcellin

Remplaçant éventuel :

Léon GILLET

Imprimeur-Typographe à Saint-Marcellin

Membre titulaire de la Chambre de Commerce de Grenoble

Pour vos Libertés ! Pour la 5e République ! Pour un Renouveau !

Contre le Dirigisme et le Collectivisme !

Ne vous Abstenez pas le 23 Novembre !

Votez et faites Voter :

F. BRUN

IMP. GILLET & RODON - ST-MARCELLIN